



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 janvier 2026

Baignade en Île-de-France : retour d'expérience sur la saison 2025 et préparation de l'été 2026

Après la réussite de l'organisation des épreuves de triathlon, de natation-marathon et de para-triathlon des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'été 2025 a été marqué par l'ouverture de sites de baignade naturelle sécurisés pour les parisiens et franciliens en Seine et en Marne.

Lors du comité de pilotage du 9 janvier 2026, les acteurs concernés par la baignade en Seine et en Marne ont présenté un bilan de l'ouverture des sites de baignade lors de l'été 2025, ainsi que des actions menées en faveur de la qualité de l'eau. Ils ont également évoqué les perspectives d'ouverture des sites de baignade pour l'été 2026. Ces résultats et ces perspectives sont le fruit d'un travail partenarial entre l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs de l'eau et ceux de la navigation fluviale.

En 2025, les franciliens ont pu se rafraîchir dans les 7 sites de baignade ouverts, et profiter de l'ouverture d'un site de baignade ponctuelle à Neuilly-sur-Marne. A Paris, 3 sites ont été ouverts cet été, au Bras Marie, au Port de Bercy et dans le Bras de Grenelle. Malgré des conditions météorologiques peu favorables au mois de juillet, cette première saison de baignade a été un vrai succès populaire. Les trois sites parisiens ont été ouverts en moyenne deux tiers des jours en juillet et août, et ont accueilli près de 100 000 baigneurs. Dans le Val-de-Marne, 50 000 baigneurs ont été recensés, pour les deux sites principaux de Maisons-Alfort et Joinville-le-Pont, avec un taux

d'ouverture similaire à Paris. Deux autres sites ont également ouvert sur deux semaines en juillet, à Champigny-sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés.

La qualité de l'eau a été garantie pour les baigneurs. En effet, la surveillance efficace de la qualité des eaux de baignade, réalisée par les collectivités responsables, sous le contrôle de l'agence régionale de santé a permis une excellente réactivité et la fermeture ponctuelle des sites de baignade lors de pics microbiologiques mesurés après le passage de pluies.

La coexistence des usages du fleuve et la sécurité des sites de baignade ont été assurées. Ainsi, aucun incident majeur de navigation n'a été relevé.

Ces résultats ont été permis par les actions engagées dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, dit plan Baignade. La mobilisation de tous les partenaires du plan Baignade a ainsi conduit à l'amélioration des réseaux d'assainissement, au raccordement des ports parisiens et des bateaux au réseau d'assainissement, à la création des ouvrages de stockage par temps de pluie et à la correction des mauvais branchements. Ces travaux et ouvrages d'amélioration des réseaux d'assainissement ont représenté un engagement total de près de 1,2 milliards d'euros depuis le lancement du Plan Baignade en 2016.

L'amélioration de la qualité des cours d'eaux franciliens ne s'est pas arrêtée avec les Jeux. En 2025, le total des travaux qui ont été subventionnés par l'Etat, via son opérateur l'Agence l'eau Seine Normandie, s'élève à 115 M€, le taux moyen d'aide étant de l'ordre de 60%. A l'amont de Paris, les travaux se poursuivent pour l'amélioration des réseaux publics et de correction des mauvais branchements, notamment des copropriétés, des bailleurs sociaux et des bâtiments publics. A l'aval de Paris, beaucoup reste à faire, dans l'objectif de permettre l'ouverture de sites de baignade à horizon 2028. L'enjeu principal, avec l'amélioration des réseaux d'assainissement, sera le traitement des plus de 680 bateaux amarrés aux berges de la Seine dont les rejets doivent être traités.

Enfin, le comité de pilotage a permis de faire le point sur les projets d'ouverture de sites pour l'été 2026. Les sites de l'été 2025 seront ouverts de nouveau à Paris et dans le Val-de-Marne. A Paris, la Ville a pris la décision de déplacer le site du Bras Marie pour mieux concilier les différents usages du fleuve, et travaille avec les services de l'Etat à une nouvelle localisation de ce troisième site.

Pour les années ultérieures, à horizon 2027 et 2030, les collectivités envisagent dès à présent l'ouverture de nouveaux sites en amont - dans le Val-de-Marne, en Seine-

Saint-Denis et en Essonne - et en aval dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis.

À long terme, le plan baignade s'inscrit dans une dynamique durable d'amélioration continue de la qualité des eaux, visant à pérenniser les usages de baignade en toute sécurité, à concilier les autres usages du fleuve et à renforcer l'attractivité environnementale et territoriale du bassin pour les générations futures.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France,

préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-France>

